

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, à M. Pommiez, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Modification de la composition extra-municipale de la Participation citoyenne.

Par délibération en date du 27 mai 2010, la Ville de Bayonne a créé la commission extra-municipale de la participation citoyenne, composée à parité de sept élus du conseil municipal et de sept citoyens issus de la Délégation citoyenne.

Cette dernière ayant procédé à un renouvellement de ses membres lors des assemblées de secteurs de novembre 2011, il convient donc de désigner ses nouveaux représentants à la commission extra-municipale.

La Délégation citoyenne propose de nommer les citoyens suivants :

- Mme Brigitte Bornes,
- M. Michel Damestoy,
- M. Nicolas Duvallat,
- M. Alain Esmieu,
- Mme Anne-Marie Piquer-Jonquière,

- M. Christian Rispal,
- Mme Véronique Wagner.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne, telle que présentée ci-dessus, étant précisé que les membres élus du conseil municipal sont inchangés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.